

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 10.01.2023	Heure	Numéro 23.106	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Climat et énergie		Lié à (facultatif) : ad 22.006
Titre : Faciliter la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments isolés		
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'évaluer les mesures à prendre pour faciliter la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments isolés qui ne bénéficient pas des investissements des gestionnaires de réseau pour l'infrastructure de raccordement. Il peut s'agir de bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau ou de bâtiments pour lesquels la capacité du réseau d'absorber une importante production d'électricité est insuffisante. Le Conseil d'État doit notamment définir pour quels bâtiments une contribution aux frais de raccordement ou du renforcement du réseau s'applique et, dans ce cas, qui est l'ayant droit. Le cas échéant, il doit proposer des modifications légales qui règlent les différents cas.		
Développement (facultatif) : Certains bâtiments périphériques (exploitations agricoles notamment) possèdent de grands toits et peuvent produire plus d'électricité que nécessaire sur place. Cependant, les réseaux ne peuvent pas absorber l'ensemble de l'excédent. La commission demande au DDTE d'évaluer les mesures à prendre pour faciliter la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments isolés qui ne bénéficient pas des investissements de raccordement des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD).		
Demande d'urgence : NON		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jonathan Gretilat, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :